

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.9

N° de demande : 2006-0568
Catégorie : Catégorie B, sous-catégorie 3.9
Produit : Refine SG
N° d'homologation : 28285
Matières actives (m.a.) : Thifensulfuron-méthyle à 33,35 % et tribénuron-méthyle à 16,65 %
N° de document de l'ARLA : 1578679

Contexte

L'herbicide Refine SG (Refine SG Herbicide) (n° d'homologation 28285) est homologué comme herbicide de postlevée sélectif à une dose de 15 g m.a./ha pour la suppression ou la répression des mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé (de printemps, d'hiver ou dur), d'orge de printemps et d'avoine sans culture-abri de légumineuses ou de graminées, et dans certaines cultures de graminées destinées à la production de foin et de semences. L'herbicide Refine SG doit être appliqué à partir du stade à deux feuilles, jusqu'au stade de croissance de la feuille étendard.

On trouve actuellement sur l'étiquette de l'herbicide Refine SG des allégations homologuées de suppression de la renouée liseron entre le stade des cotylédons et celui de la cinquième feuille avec deux mélanges en cuve : Refine SG + Curtail M et Refine SG + Lontrel 360. On remarquera que pour tous les autres mélanges en cuve (p. ex. Refine SG + Banvel II) figurant sur l'étiquette de l'herbicide Refine SG les allégations de suppression des mauvaises herbes à feuilles larges sont celles figurant sur l'étiquette de l'herbicide Refine SG utilisé seul auxquelles s'ajoutent celles du produit entrant dans le mélange en cuve, et que, par conséquent, ces mélanges en cuve sont visés par ce qui est approuvé pour la suppression avec l'herbicide Refine SG utilisé seul.

Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

E.I. Du Pont Canada Company a présenté une demande et des données visant à modifier le calendrier d'application (c.-à-d. concernant le stade de développement du feuillage) de la renouée liseron sur l'étiquette de l'herbicide Refine SG (n° d'homologation 28285). Ce produit est actuellement homologué pour la suppression de la renouée liseron à partir du stade des

cotylédons jusqu'au stade à trois feuilles. De nouvelles données ont été présentées à l'appui de l'allégation que la renouée liseron peut être supprimée à partir du stade des cotylédons jusqu'au stade à cinq feuilles. Sur l'étiquette proposée pour l'herbicide Refine SG, l'allégation de suppression proposée pour la renouée liseron (Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance entre le stade des cotylédons et le stade à cinq feuilles) est recommandée pour l'herbicide Refine SG utilisé seul ou en deux mélanges en cuve : Refine SG + MCPA amine ou ester et Refine SG + 2,4-D amine ou ester.

Évaluation des propriétés chimiques

Une telle évaluation n'est pas requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit.

Évaluation sanitaire

Une évaluation sanitaire n'est pas requise car la seule modification au profil d'emploi est le changement du stade de développement du feuillage de la renouée liseron.

Évaluation environnementale

Une évaluation environnementale n'est pas requise car la seule modification au profil d'emploi est le changement du stade de développement du feuillage de la renouée liseron.

Évaluation de la valeur

On a présenté pour examen les résultats de 14 essais sur des cultures en champ effectués durant une période de 5 ans à huit endroits dans les provinces des Prairies (Manitoba, Saskatchewan et Alberta). On a planté du blé et de l'orge de printemps dans ces essais. On a fourni des données d'efficacité pour la suppression de la renouée liseron entre les stades à 5 et à 9 feuilles. Le degré d'efficacité de suppression de la renouée liseron obtenu est semblable à celui obtenu avec les herbicides Refine SG et Refine Extra 75DF utilisés seuls, avec les mélanges en cuve actuellement homologués Refine SG + 2,4-D amine, Refine SG + MCPA amine et Refine SG + Banvel II, et avec le produit commercial utilisé à des fins de comparaison, Buctril M.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Refine SG pour la suppression de la renouée liseron en élargissant le stade de développement du feuillage du stade des cotylédons jusqu'au stade à 5 feuilles pour l'herbicide utilisé seul et pour deux mélanges en cuve : Refine SG + MCPA amine ou ester et Refine SG + 2,4-D amine ou ester.

Références

A. LISTE D'ÉTUDES ET DE RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE TITULAIRE

VALEUR

- PMRA# 1138009 2006, Control of advanced stage wild buckwheat, *Polygonum convolvulus*, with Refine SG herbicide, Dupont-19310, DACO: 10.1,10.2,10.2.2,10.2.3.3(B), pp. 27.
- PMRA# 1138010 2006, Module ID - All Inclusive, Trial Reports, DACO: 10.2.3.3(B), pp. 137.
- PMRA# 1240928 2006, Module ID - All Inclusive, Trial Reports, DACO: 10.2.3.3, pp. 26.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2008

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.